

3Tp 592/29

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

 Partie réservée aux Archives

 N° de versement : 791w
 Date de prise en charge : 21 Avril 1987
 Métrage : 2,30 ml

D.D.A.S.S.
 Nom du service versant : TUTELLE DES ETABLIS-
 Date du versement : 6/04/87 ^{SEMENTS}
 Nombre d'articles : 21

Etat

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communica- bilité (1)	Année d'é- limination	Observa- tions (2)
	<u>BUDGET 1984</u>	1984			
791w N° 1	- Hôpital SAINT MIHIEL - C.S.A. LES ISLETTES - HOPITAL PRIVE HANNONVILLE				
N° 2	<u>BUDGET 1984</u> - C.H. BAR LE DUC - C.H. VERDUN				791w
N° 3	<u>BUDGET 1984</u> - Centre Hospitalier Spécialisé FAINS-VEEL - HOPITAL COMMERCY				
791w N° 4	<u>Comptabilité des dépenses en- gagées 1984</u> - C.H.S. FAINS-VEEL - C.H. VERDUN	1984			
	<u>Analyse de gestion C.H. VERDUN Profil 1977</u>	1977			



Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant.

3Tp 592/29

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communication-bilité (1)	Année de dé-limination	Observa-tions (2)
791w	N° 5 - Enquête CH BAR LE DUC Juillet à Septembre 1983 - Budget 84 CME BAUDONVILLIERS	1983 1984			
N° 6	<u>Budget 1984</u> - Hôpital Rural CLERMONT - Maison de Retraite Blanpain - Hôpital Rural STENAY - Hospice VAUCOULEURS	1984			
N° 7	<u>Budget 1984</u> - Hospice MONTFAUCON - Hospice DUN SUR MEUSE - Hospice GONDRECOURT - Hospice VOID - Hospice VARENNES - Maison de Retraite ETAIN	1984			791w
N° 8	<u>Budget 1984</u> - Hospice LIGNY EN BARROIS - Logement Foyer REVIGNY - SSAD/PABAR LE DUC - CMPP BAR LE DUC - IES BAR LE DUC	1984			
N° 9	<u>BUDGET 1984</u> Établissements gérés par l'ADAPEIM	1984			
791w	N° 10 <u>BUDGET 1984</u> - IME BAR LE DUC - Home Familial VASSINCOURT - APAJH (SSED Triso) - SSED VERDUN - ATM BAR LE DUC - Centre éducatif MONTPLONNE - Aérium MONTMEDY - CAT LA CHAUSSEE - Foyer d'Hébergement LACHAUSSEE	1984			



Le présent inventaire est sous la responsabilité immédiate de l'agent n° 79-108 du service des Archives (199) et D en cas de communication de 50 ans idem. Le 3 décembre 1979. Réalisation en vue de rangement de documents en ordre.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives3 T_p 592/29

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communica- bilité (1)	Année d'é- limination	Observa- tions (2)
791W N° 11	<u>Comptes Administratifs 1982</u> - CH VERDUN - CH BAR LE DUC - CSA LES ISLETTES	1982			
N° 12	<u>Comptes Administratifs 1982</u> - Hôpital HANNONVILLE - Hôpital COMMERCY - CHS FAINS-VEEL - Hôpital SAINT MIHIEL	1982			
N° 13	<u>Comptes Administratifs '1982</u> - M.R VOID - M.R. CLERMONT - M.R. DUN SUR MEUSE - Maison Maternelle ETAIN - Maison de Retraite ETAIN - Hospice GONDRECOURT - M.R. Blanpain - CAT LACHAUSSEE - Aérium MONTMEDY	1982			791W
N° 14	<u>Comptes Administratifs 1982</u> - M.R. LIGNY EN BARROIS - Hospice MONTFAUCON - Hôpital Rural STENAY - M. R. VARENNES - CSPA VAUCOULEURS	1982			
N° 15	<u>Comptes Administratifs 1982</u> Etablissements gérés par l'ADAPEIM	1982			
N° 16	Campagne budgétaire 1977-78	1978			
N° 17	Campagne budgétaire 1979-82	1982			
N° 18	Campagne budgétaire 1980	1980			
791W N° 19	Campagne budgétaire 1981	1981			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

37p 592/29

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
791W N° 20	Campagne budgétaire 1983	1983			
791W N° 21	Campagne budgétaire 1984	1984			

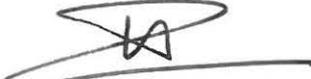
791W



Le chef du service versant


E. NUSSON

Le Directeur des Services d'Archives


21 avril 1987
Gérard MAUDUECH

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.